



Monsieur Arnaud ROUSSEAU

Président

FNSEA

11 rue de la Baume 75008

Paris, le 8 janvier 2025

Monsieur le Président,

Le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM), réunit des associations et collectifs représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens. Depuis de nombreux mois ceux-ci s'interrogent sur la rationalité économique et financière des énergies renouvelables dans le système électrique français déjà décarboné à 95 % grâce au nucléaire, à l'hydroélectricité et aux énergies thermiques renouvelables (Voir synthèse en PJ).

Depuis deux décennies des promoteurs développent anarchiquement ces énergies en sollicitant avec insistance des conseils municipaux peu informés des impacts de l'éolien à terre, en mer et de l'agrivoltaïsme ; créant ainsi des déséquilibres majeurs sur le territoire national.

Lors du récent forum économique breton à Saint-Malo, le Président directeur général d'EDF, M. Luc Rémont, a rappelé qu'en France comme en Europe, la surproduction de ces énergies est raisonnablement prévisible pour les 15 années à venir. L'exportation française nette de 89 TWh pour l'année 2024, prouve la réserve capacitaire de notre système électrique pour la prochaine décennie.

Ce qui doit conduire à s'interroger sur le cap à suivre pour la nouvelle programmation pluriannuelle de l'Énergie.

Depuis de nombreuses années les délégués du RETM travaillent avec les élus et le milieu agricole, contribuant largement à la concertation de l'automne 2024 sur la programmation pluriannuelle de l'Énergie. Leurs positions et propositions de mix énergétique sont majoritairement reprises parmi plusieurs des 362 cahiers d'acteurs publiés.

Voici notre diagnostic sur les projets éoliens en mer et terrestres, et sur les projets photovoltaïques :

1°) Dans la production électrique de 500 TWh en 2024, la part de l'éolien et du solaire est inférieure aux 89 TWh exportés. Les capacités actuelles assurent une réserve de sécurité jusqu'en 2040, comme l'a indiqué le PDG d'EDF.

2°) Tant en France qu'en Europe durant ces 10 dernières années, les excès d'installations de champs d'éolien et de photovoltaïque, associés aux règles de priorité, obligent à exporter environ 20% de cette production aux prix très bas du marché « spots » du système européen quand il y a du vent l'hiver ou du soleil entre mars et octobre.

3°) Sur l'insistance de la Commission européenne, la croissance non contrôlée des capacités d'éolien et de photovoltaïque installées était de 11 GW en 2000, puis 110 GW en 2010 et 478 GW en 2023.

Soit l'équivalent de 500 réacteurs nucléaires.

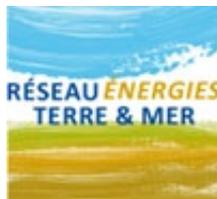
Dans l'incapacité de piloter les dizaines de milliers de mini-sites d'éoliennes terrestres et de petites surfaces de photovoltaïques (en toiture ou au sol), ces surproductions sont devenues insupportables l'été. Elles contraignent non seulement à baisser la production nucléaire, la plus rentable, mais aussi à arrêter les méga-centrales éoliennes en mer et les champs photovoltaïques.

Autant d'éolien et de solaire inutiles tant en France que chez nos voisins lorsqu'il y a du vent et du soleil. Puisque, à contrario, grâce aux acquis de la crise sanitaire issus des efforts de sobriété de tous les citoyens européens, la consommation électrique européenne a réduit de 8% dans la même période.

4°) Les orientations de la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables amplifient cette anarchie et la démesure des promoteurs d'éoliens et de solaires, majoritairement étrangers. Ce qui ne favorise pas la création d'emplois locaux et pérennes dans les territoires.

5°) La politique de subvention des installations photovoltaïques et éoliennes de ces dernières années ainsi que celle d'engagements par appels d'offres endettent inutilement la France pour des centaines de milliards d'euros durant les 25 à 30 prochaines années. Augmentation massive des Charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) et du Tarif d'utilisation du réseau de production d'électricité (TURPE) qui ne pourraient qu'augmenter avec les propositions de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat dans le projet de PPE3 (voir la lettre d'observations jointe).

En conséquence de ce diagnostic, nous proposons un changement de cap avec l'arrêt du développement des énergies renouvelables variables et non commandables (EnRi éolien en mer, éolien terrestre, solaire photovoltaïque au sol) pour



engager dès 2025 des économies budgétaires et reprendre la main sur la maîtrise du coût de l'électricité en France et une réorientation des actions plus rapides de décarbonation vers des moyens de chaleur renouvelable (géothermie, biogaz,...), et du solaire photovoltaïque en grandes toitures (yc ombrières) en autoconsommation collective.

Il existe des solutions d'énergies renouvelables, moins chères et plus efficaces pour décarboner les usages de la chaleur (soit 47% des usages énergétiques) et de la mobilité (pour 31% des usages énergétiques) sans passer nécessairement par l'électricité. Elles sont rapides à mettre en œuvre localement, en circuit court, et équilibrées sur le territoire national : géothermie de surface, pompes à chaleur, biomasse, biogaz, biocarburants, e-carburants, solaire thermique, photovoltaïque en toiture en autoconsommation collective. Ces sources d'énergies pourraient produire de 500 à 600 TWh d'ici 2050, offrant une réindustrialisation et des emplois pérennes sur le sol national.

C'est pourquoi, en tant que président de la FNSEA, et en raison des enjeux :

- de réduction du déficit public de la France,
- de maîtrise du prix du foncier agricole et de réduction de l'artificialisation des sols,
- de maintien du potentiel agricole de la France, notamment avec le développement des bioénergies,

Nous nous permettons de vous transmettre une synthèse de nos travaux pour la mise en œuvre de réseaux locaux de chaleur et d'autoconsommation électrique : solutions alternatives à l'éolien et l'agrivoltaïsme évaluées dans 50 départements français que nous avons présentées lors de notre séminaire annuel le 11 octobre dernier. Nous serions très honorés de les développer avec vos équipes lors d'un prochain entretien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Amis de Saint Gildas presqu'île
de Rhuy**

Nicolas BOUR
Président

Site & Monuments
Julien LACAZE
Président

**Coordination des Associations
de Vigilance éolien des
Ardennes**

Jean-Luc GUILLAUME
Secrétaire

PLUDEOLIENNE

Laurence SIX
Présidente

**Collectif
DEFENSE DE LA MER**

Alain DORE
Coordonnateur

VENT DEBOUT 59
Florent CAULIER
Président

**Energie et Environnement en
débat dans l'Aisne et la Marne**

Jean-Louis VARIN
Président

Vents Contraires 24

Jean-Claude BREAN
Président

**Non aux Eoliennes
entre Yeu et Noirmoutier**

Emmanuel VRIGNAUD
Président

YEU VENT DEBOUT
Olivier VOISIN
Président

**Environnement Champenois
en Péril 51**

Stéphane DUBOIS
Président

**Villes et Villages
En Campagne**
Philippe JACQUELIN
Président

Philippe JACQUELIN

LIBRE HORIZON

Elsa JOLY-MALHOMME
Présidente

GERVEUR- DA- VIKEN
Jean DAUMAS-BEDEX
Président

**CRECEP
Bourgogne-Franche-Comté**

Marie-Christine CHANEZ
Présidente

**Vent Debout 41
Loir et Cher**
Patrick DELWAULLE
Président

PJ : - Synthèse RETM/Crises et réalités énergétiques/Courrier du 14 novembre 2024 à la directrice de la DGEC / Estimation Énergies thermiques renouvelables / Cahiers d'acteur des partenaires